

COMMUNE DE DUINGT
Haute-Savoie

A202446

ARRETE

Interdiction de feux de forêts

Le Maire de DUINGT,

VU le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L2213-1 à L2213-6,
VU le règlement sanitaire départemental de la Haute-Savoie,
VU le Code forestier et ses articles L131-1, L 131-1-1 et L131-3,
VU le Code civil et notamment ses articles 1733 et 1734,
VU le Code pénal notamment les articles L322.5, 322-15, 322-17 ET 322-18,
Vu l'arrêté préfectoral n° DDT-2023-0915 portant réglementation des feux et brûlage exercés à l'air libre ou à l'aide d'incinérateur individuel par les particuliers, les professionnels, les collectivités territoriales, les professions agricoles et forestières en vue de préserver la qualité de l'air dans le département de Haute-Savoie,
VU l'arrêté préfectoral N° PREF/CAB/SIDPC-2024-0077 relatif à la prévention s incendies de forêt et portant réglementation de l'emploi du feu dans le département de la Haute-Savoie, qui encadre l'usage du feu et des mesures exceptionnelles seront prises pas la Préfecture en cas de sécheresse,
VU la végétation du Taillefer présentant un caractère de bois facilement inflammables en période de sécheresse,
CONSIDERANT que des mesures doivent être adoptées afin de prévenir les risques d'incendie et de maintenir la sécurité publique,

A R R E T E

Article 1 : Il est interdit à toute personne de porter ou d'allumer des feux dans la forêt communale du Taillefer, du 1^{er} août 2024 au 30 septembre 2024.

Article 2 : L'apport et l'usage de tout appareil ou matériel pouvant être à l'origine d'un départ de feu est interdit.

Article 3 : L'arrêté s'étend sur la période du 1^{er} août au 30 septembre 2024.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies dans les conditions prévues par l'article R 610-5 du Code Pénal sans préjudice d'autres peines prévues par les lois et règlement en vigueur.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Centre de secours de Saint-Jorioz
- Gendarmeries de Faverges-Seythenex et de Saint-Jorioz
- Préfecture de la Haute-Savoie

Duingt, le 08 août 2024

Le Maire,
Marc ROLLIN

